



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2022-CM-19/12-09

L'an deux mille Vingt-deux, le Lundi 19 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 15 décembre 2022

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (18) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. BONNAVENTURE Magali. DAVID-MESSILLIER Patrick. MARCELLIN Valérie. AUGIER Magali. JAUME François. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. MEYNARD Delphine. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (4) : FROGER-DROZ Daisy (procuration à METZGER Olivier). MONTAGARD Monique (procuration à BONNAVENTURE Richard). ENDERLIN François (procuration à MICHELIER Valérie). DAUTEL Gilles (procuration à MORARD Christian).

Absent (1) : LANTENOIS Geoffrey.

Assistait également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

EPAGE SUD-OUEST MONT VENTOUX
RAPPORT D'ACTIVITE – ANNEE 2021

Madame le Maire, rapporteur, expose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Sud Ouest Mont Ventoux (EPAGE), dont la Ville de Caromb est membre, nous a fait parvenir son rapport d'activité pour l'année 2021.

Ce rapport, annexé à la présente délibération, est porté à la connaissance du conseil municipal.

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré**

DECIDE

- D'approuver le rapport d'activité de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Sud Ouest Mont Ventoux (EPAGE), tel que joint en annexe.

LE CONSEIL A PRIS ACTE DU RAPPORT SOUMIS A SON EXAMEN

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 20 décembre 2022

Le Secrétaire de Séance



Christine MASSONNET



Le Maire,



Valérie MICHELIER

Rapport d'activité



2021



Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

20 DEC. 2022

ID : 084-218400307-20221220-09_12_192022-DE

L'EDITO DU PRESIDENT

Après la crise sanitaire que nous avons connue en 2020, l'année 2021 s'est caractérisée par un retour progressif à la normale. Les élus et les agents ont su faire preuve d'une forte adaptabilité pour mener à bien leurs missions dans une situation encore chaotique.

En avril 2021, Corinne LACROIX a rejoint l'équipe de l'EPAGE-SOMV pour y occuper le poste de Directrice du Syndicat. Ce poste, vacant depuis fin 2018, est essentiel pour le bon fonctionnement du syndicat. Nous lui souhaitons succès et accomplissement dans cette nouvelle aventure professionnelle.

Cette année encore, c'est presque 750 000 € d'études et de travaux qui ont été réalisés sur notre territoire, que ce soit pour l'entretien régulier des cours d'eau et des digues, l'étude des systèmes d'endiguement ou la gestion des 76 hectares de zones humides situés sur les communes de Mormoiron (la Pavouyère), Aubignan (Belle-Ile) et Monteux (les Confines).

Courant 2021 nous avons trouvé un bien immobilier nous permettant d'installer prochainement le siège de notre structure. En effet, l'EPAGE-SOMV est actuellement locataire à Mazan, dans un appartement qui devenait trop petit pour les effectifs du syndicat. Cette acquisition, située sur la commune de Loriol-du-Comtat va nous permettre de conforter durablement notre implantation sur le territoire.

Je vous laisse prendre connaissance de ce rapport d'activité qui vous présente l'ensemble des actions qui ont été menées durant l'année 2021.

Le Président,
Bruno GANDON

SOMMAIRE

Le Syndicat EPAGE SOMV

| | |
|--|--------|
| - Le rôle et les missions du syndicat / Les trois EPCI de l'EPAGE SOMV | p. 2 |
| - Les compétences transférées par les EPCI à l'EPAGE SOMV | p. 3 |
| - Le Bureau | p. 4 |
| - L'Assemblée délibérante | p. 4-5 |
| - Les comités syndicaux | p. 6 |
| - Le personnel du Syndicat | p. 6 |
| - L'Acquisition du futur siège | p. 7 |
| - Les finances | p. 8-9 |

Les actions réalisées par le syndicat

| | |
|--|----------|
| - Accords cadre digues – marchés de travaux à bon de commande..... | p. 12-13 |
| - Opération de régulation des populations de ragondins | p. 14 |
| - Programme pluri-annuel de restauration et d'entretien des cours d'eau (PPRE) | p. 15-19 |
| - Les stations hydrométriques- | p. 20 |
| - Les zones humides du Sud-Ouest du Mont-Ventoux | p. 21 |
| - Plan de gestion 2020-2024 de l'espace naturel sensible de Belle-Ile | p. 22-23 |
| - Plan de gestion 2021-2025 de l'espace naturel sensible des mares de la Pavouyère | p. 24-25 |
| - Information et communiqués de presse | p. 26-28 |

Le rôle et les missions du syndicat

La compétence GEMAPI

La Loi 2014-58 du 27 janvier 2014, appelée « Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles » a créé dans son article 56 une nouvelle compétence obligatoire, dévolue au bloc communal. Il s’agit de la compétence « GeMAPI » : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Cette compétence est obligatoire au 1^{er} janvier 2018 pour les EPCI à fiscalité propre avec une période de transition possible jusqu’au 1^{er} janvier 2020.

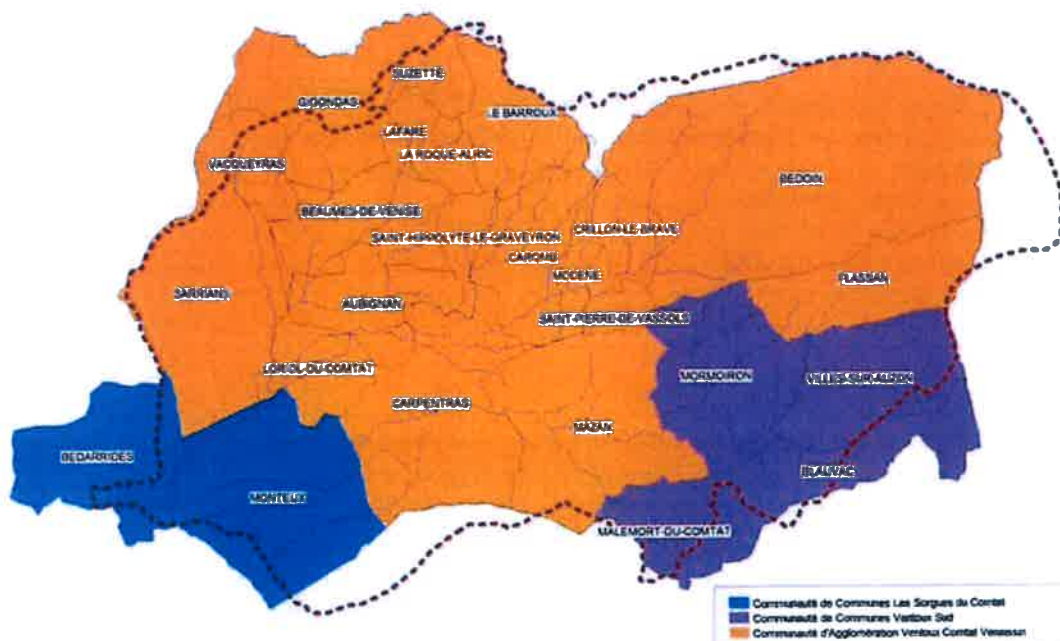
Cette compétence est définie par quatre alinéas de l'article L211-7 du Code de l'Environnement, afin que les collectivités territoriales œuvrent à l'atteinte des objectifs de deux directives européennes (la Directive Cadre sur l'Eau et la Directive Inondation) traduites en droit français.

Ainsi, les trois EPCI à fiscalité propre sur le bassin versant hydrographique du Sud-Ouest Mont Ventoux, membres de l'EPAGE SOMV nous ont-elles transféré les compétences GeMAPI.

Les trois EPCI membres de l'EPAGE SOMV :

- La Communauté d'Agglomération du Comtat Venaissin (COVE),
- La Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (CASC),
- La Communauté de Communes Ventoux Sud (CCVS).

La nouvelle carte est la suivante :



Les compétences transférées par les EPCI à l'EPAGE SOMV

Pour mettre en œuvre son objet, le syndicat est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence visant :

- Les missions composant la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GeMAPI), définies à l'article L211-7 du Code de l'Environnement sur le bassin versant Sud-Ouest Mont Ventoux.

Les missions obligatoires :

- ↳ L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, canal, à ce lac ou ce plan d'eau,
- ↳ La défense contre les inondations et contre la mer,
- ↳ La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines,
- ↳ L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin.

Les missions supplémentaires déléguées par les EPCI à l'EPAGE SOMV :

- ↳ L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique,
- ↳ La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, pour le périmètre limité au bassin versant Sud-Ouest Mont Ventoux.

Le syndicat n'est pas compétent en matière d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif, d'eaux pluviales urbaines tel que défini par le législateur. Le syndicat n'est pas chargé d'entreprendre les actions visant l'approvisionnement en eau.

Pour plus d'information sur chacune des compétences du syndicat : site internet www.epagesomv.com

Le bureau

Il est constitué de délégués, élus au sein du comité syndical. Il se réunit régulièrement et systématiquement avant chaque comité syndical afin de débattre sur les questions à inscrire à l'ordre du jour.

Le nouveau bureau a été élu le 21 septembre 2020. Il se compose des élus suivants :



De gauche à droite :

- **M. Frédéric FRIZET**, 6^{ème} Vice-président de l'EPAGE SOMV chargé du suivi des projets sur le territoire de l'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (CoVE – Commune d'Aubignan)
- **Mme Evelyne ESPENON**, 1^{ère} Vice-présidente de l'EPAGE SOMV chargée de l'administration générale (CASC – Commune de Monteux)
- **M. Jean BERARD**, 2^{ème} Vice-président de l'EPAGE SOMV chargé du suivi des projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (CASC – Commune de Bédarrides)
- **M. Bruno GANDON**, Président de l'EPAGE SOMV (CoVE – Commune de Mazan)
- **M. Gérard BORGIO**, 5^{ème} Vice-président de l'EPAGE SOMV chargé du suivi du PAPI, de la taxe GEMAPI et des systèmes d'endiguement (CoVE – Commune de Loriol-du-Comtat)
- **Mme Anne-Marie BARDET**, 3^{ème} Vice-présidente de l'EPAGE SOMV chargée de la gestion des ressources humaines et des statuts du syndicat (CoVE – Commune de Sarrians)
- **M. Frédéric ROUET**, 4^{ème} Vice-président de l'EPAGE SOMV chargé du suivi des projets sur le territoire de la Communauté de Communes Ventoux Sud (CCVS – Commune de Villes sur Auzon)

L'assemblée délibérante

Le Syndicat est administré par un **Comité Syndical** composé de 34 délégués titulaires et 34 suppléants désignés par les conseils communautaires.

Les délégués jouent un rôle actif en posant des questions sur les sujets à l'ordre du jour ou en évoquant les divers problèmes sur leur intercommunalité lors des questions diverses.

Leur présence est indispensable que ce soit dans leur rôle de veille de la bonne administration du syndicat mais aussi afin d'obtenir le quorum lors des réunions. **Ils sont l'interface entre le syndicat et leur EPCI.**

Le quorum au comité syndical est assuré par 18 délégués.

Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin

26 Titulaires

| | | |
|--|--|--|
| Siegfried BIELLE Frédéric FRIZET Jean-Louis PAULÉAU Bruno GANDON Guy GIRARD Michel JOUVE Mathieu BOUTIERE Philippe SOARD José LINHARES | Jean-François XAVIER David MALINGE Valérie MICHELIER Bernard MONNET Gerard BORGIO Pierre BRESSY Louis BONNET Yannick CORBIN Jean-François MEDRAT | Olivier METZGER Franck DUPAS Patrick JAILLARD Sandrine RAYMOND Anne-Marie BARDET Patrice FLAGEAT Jean-Alain MAZAS Agnès BURLE |
|--|--|--|

26 Suppléants

| | | |
|--|---|--|
| Alain GUILLAUME Marie-Josée AYME Henri LEYDIER Corinne AMERICO Patrick ROSSETTI Jean-Pierre BRAQUET Marc BOULON Alain BELHOMME Jean-François SENAC | Jean-Pierre CAVIN Rémi MICHEL Gilles JOUVAUD Thémis SOUCHIERE Vincent SOARD Justine HEREDIA Gilbert DARUD Sylvie FLAMAND Sandrine DUBOEUF | Jean-Louis BOURRIE Norbert LEPATRE André AIELLO Joelle BASTEN Laurice FABRE Stephane BOURRET Walter GALLET Anne-Marie ISAIÀ |
|--|---|--|

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat

4 Titulaires

| | |
|-------------------------------------|---|
| Jean BERARD Jean-Claude RUSCELLI | Evelyne ESPENON Cyrille GEEL |
| 4 Suppléants | |
| Isabelle DUCRY Daniel BOCCABELLA | Stéphane MICHEL Chantal BONNET OLIVI |

Communauté de Communes Ventoux Sud

4 Titulaires

| | |
|--------------------------------------|---------------------------------------|
| Patrick CHAVADA Mireille ORTUNO | Frédéric ROUET Jean-Marie TORELLI |
| 4 Suppléants | |
| Régis SILVESTRE Isabelle CHANTREL | Philippe BOLTON Ghislaine JAUMOTTE |

Les comités syndicaux

Séance du 16 mars 2021

- Débat d'orientations budgétaires 2021 / Contribution intercommunale 2021
- Ouverture d'un poste de rédacteur principal 2de classe à temps complet et modification du tableau des effectifs
- Modification du protocole ARTT
- Mise en place du télétravail au sein de l'EPAGESOMV
- Autorisation de signature de l'avenant n°1 au marché du PPRE 2020 Lot 1
- Rétrocession de la parcelle BH 85 (Lieu-dit : Belle Ile) à la commune d'AUBIGNAN

Séance du 6 avril 2021

- Vote du compte de gestion du receveur 2020
- Vote du compte administratif 2020
- Affectation du résultat du compte administratif au budget primitif 2021
- Vote de la contribution des membres 2021
- Vote du budget primitif 2021
- Avenant au bail de chasse de Belle Ile

Séance du 8 juillet 2021

- Tranche 2021 du PPRE demande de subventions
- Travaux de restauration et entretien des digues demande de subventions PPRE 2020 lot 2 avenant 1
- Travaux restauration de la Salette avenant 1
- Adhésion à l'association France digues

Séance du 6 décembre- 2021

- Rapport d'activités du syndicat année 2020
- Adhésion au CRIGE PACA
- Acquisition bien immobilier section D parcelles 1228 et 1230, quartier Devès Lorial du Comtat
- Décisions modificatives
- Création de deux postes pour accroissement temporaire d'activité
- Autorisation de dépenses anticipées avant le vote du BP2022
- Financement des postes techniques pour année 2022

Le personnel du syndicat

Cette année, l'équipe du syndicat s'est agrandie.

Le 15 avril 2021, Corinne LACROIX a pris ses fonctions en qualité de directrice de l'EPAGE-SOMV.

Corinne LACROIX : **Directrice administrative et technique**

- Mise en œuvre et organisation de la compétence GEMAPI
- Gestion des ressources humaines
- Elaboration du budget
- Préparation et organisation des Bureaux et des Conseils

Heidi FAIN : **Technicienne de rivière**

- PPRE aval
- Dignes et systèmes d'endiguement
- Gestion du foncier
- Travaux en rivière

Hervé OUBRIER : **Technicien de rivière**

- PPRE amont
- Gestion des zones humides
- Gestion des stations hydrométriques
- Travaux en rivière

Noémie BAGNOL : **Assistante administrative et comptable**

- Comptabilité
- Suivi de l'exécution budgétaire
- Paies
- Subventions
- Secrétariat courant

Acquisition du futur siège

Le 6 décembre 2021, l'assemblée délibérante a acté l'achat de bâtiments pour installer le futur siège du syndicat.

Le bien se situe dans le quartier le Deves à Loriol-du-Comtat. Il se compose d'un bâtiment à usage d'habitation d'un étage et dépendances et d'un local professionnel en rez-de-chaussée. Le bâtiment à usage d'habitation et le local professionnel sont reliés par un passage couvert.

Bâtiment Est – Partie habitation :

Ce bâtiment se compose de trois appartements, actuellement loués pour une surface totale de 163 m².

Bâtiment Ouest – Partie local professionnel :

Actuellement, le local se compose d'une grande salle de 150 m², d'un petit studio, d'une cuisine et de sanitaires, pour une surface totale de 232 m².

Ce bâtiment est équipé de panneaux solaires.

Ce bien d'un montant de 520 000 €, dont 495 00 € pour l'immobilier et 25 000 € pour le mobilier sera acquis en début d'année 2022.

Pour le financement de cette opération, le syndicat a contracté un emprunt de 280 000 €, d'une durée de 15 ans et à un taux fixe de 0,91 %.



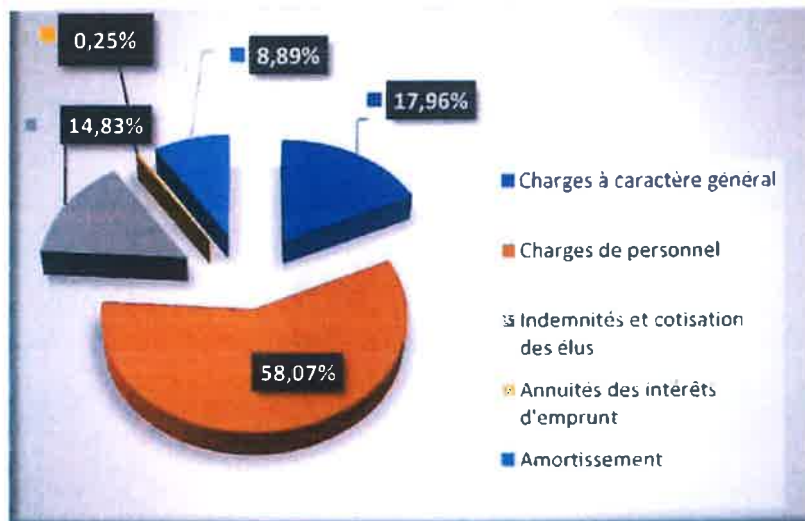
Les finances

Le compte administratif 2021 a été voté le 17 juin 2022.

- En section de fonctionnement, la balance entre les dépenses et les recettes permet de dégager un excédent de 501 204 €.
- En section d'investissement, la balance entre les dépenses et les recettes dégage un déficit de 4 569 €.

Avec les reports de l'exercice 2020, le compte administratif 2021 laisse donc apparaître en résultat final, un excédent de fonctionnement de 902 551,67 € et un déficit d'investissement de 95 477,02 €.

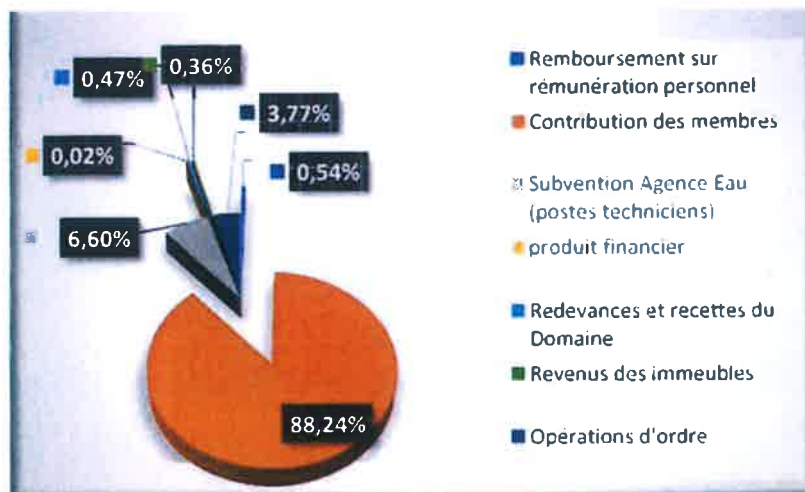
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Le syndicat a mandaté 330 014 €.

Les dépenses de fonctionnement correspondent essentiellement aux dépenses obligatoires (fournitures générales, charges de personnel et intérêt des emprunts). La provision pour « risques et charges » est de 300 000 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

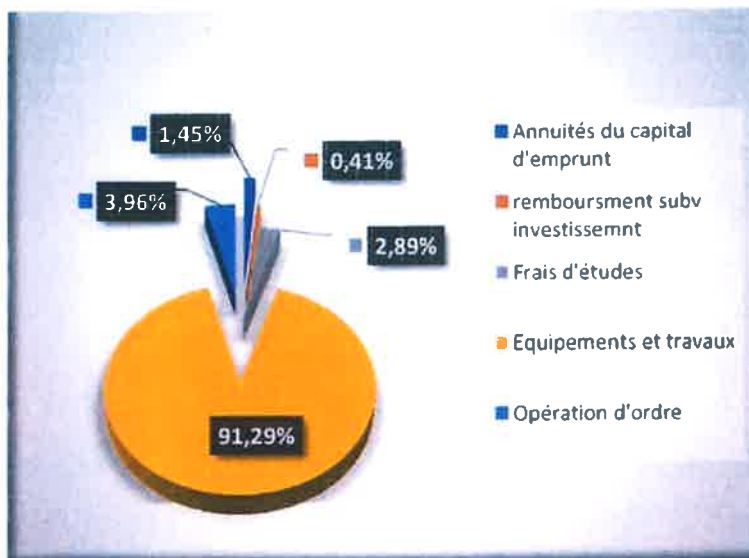


Le syndicat a titré 831 218 €.

Les recettes de fonctionnement proviennent majoritairement de la contribution des membres.

Les élus ont souhaité acter l'augmentation du montant de la contribution 2021 à 733 499,17 €, soit 117 137,86 € de plus que le montant de 2020.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



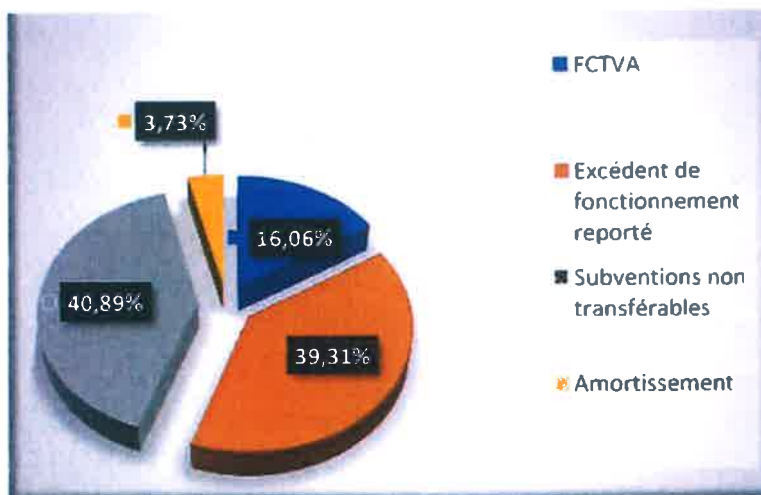
En 2021, l'encours de la dette est bas, ce qui confère une capacité d'emprunt importante à l'EPAGE SOMV.

L'essentiel des dépenses d'investissement sont des dépenses d'équipement (études, travaux et acquisitions foncières). La part d'autofinancement du syndicat aux dépenses est de 55%.

La plus grande part des dépenses d'équipement sont des travaux. Ceux-ci se concentrent sur l'entretien de la ripisylve, des berges ainsi que l'entretien et la réparation des digues.

Le syndicat a mandaté 791 006 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT



Les recettes proviennent principalement des subventions d'investissement de l'Etat, de l'Agence de l'Eau RM&C, du Conseil Régional PACA et du Conseil Départemental de Vaucluse ainsi que du FCTVA.

L'excédent de fonctionnement de 2020 est réinjecté en recette au Budget primitif 2021 afin de financer l'autofinancement des dépenses des projets d'investissement.

Le syndicat a titré 786 437 €.

LES RESTES A REALISER A REPORTER EN 2022

Leur montant s'élève à :

- 811 573 € en dépenses
- 333 262 € en recettes

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

20 DEC. 2022

ID : 084-218400307-20221220-09_12_192022-DE

20 DEC 2022



Les Actions réalisées en

2021



ACCORDS CADRE DIGUES – MARCHÉ DE TRAVAUX A BONS DE COMMANDE

OBJECTIFS :

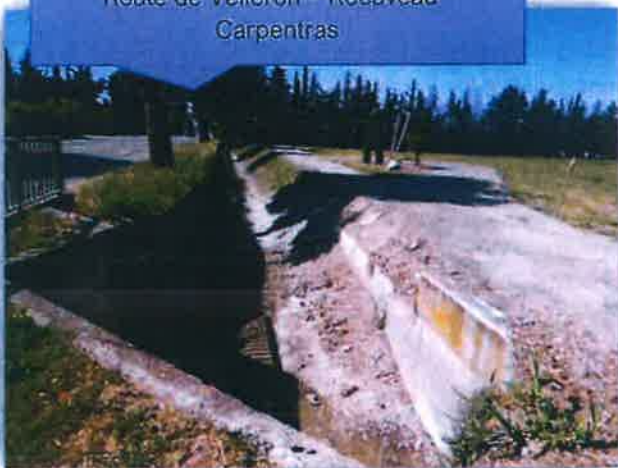
Réaliser des travaux de réparation et d'entretien ponctuels sur les digues fluviales recensées à l'aide d'un marché spécifique.

COÛT : 22 036,06 € HT

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise GILLES & PAITA.

Subventionnés à 50% par le Conseil Départemental 84 et le Conseil Régional PACA.

Restauration capacité d'écoulement
Route de Velleron – Récaveau -
Carpentras



Restauration capacité d'écoulement
RD Brégoux - Aubignan



Restauration érosion digue RD
Auzon - Bedarrides

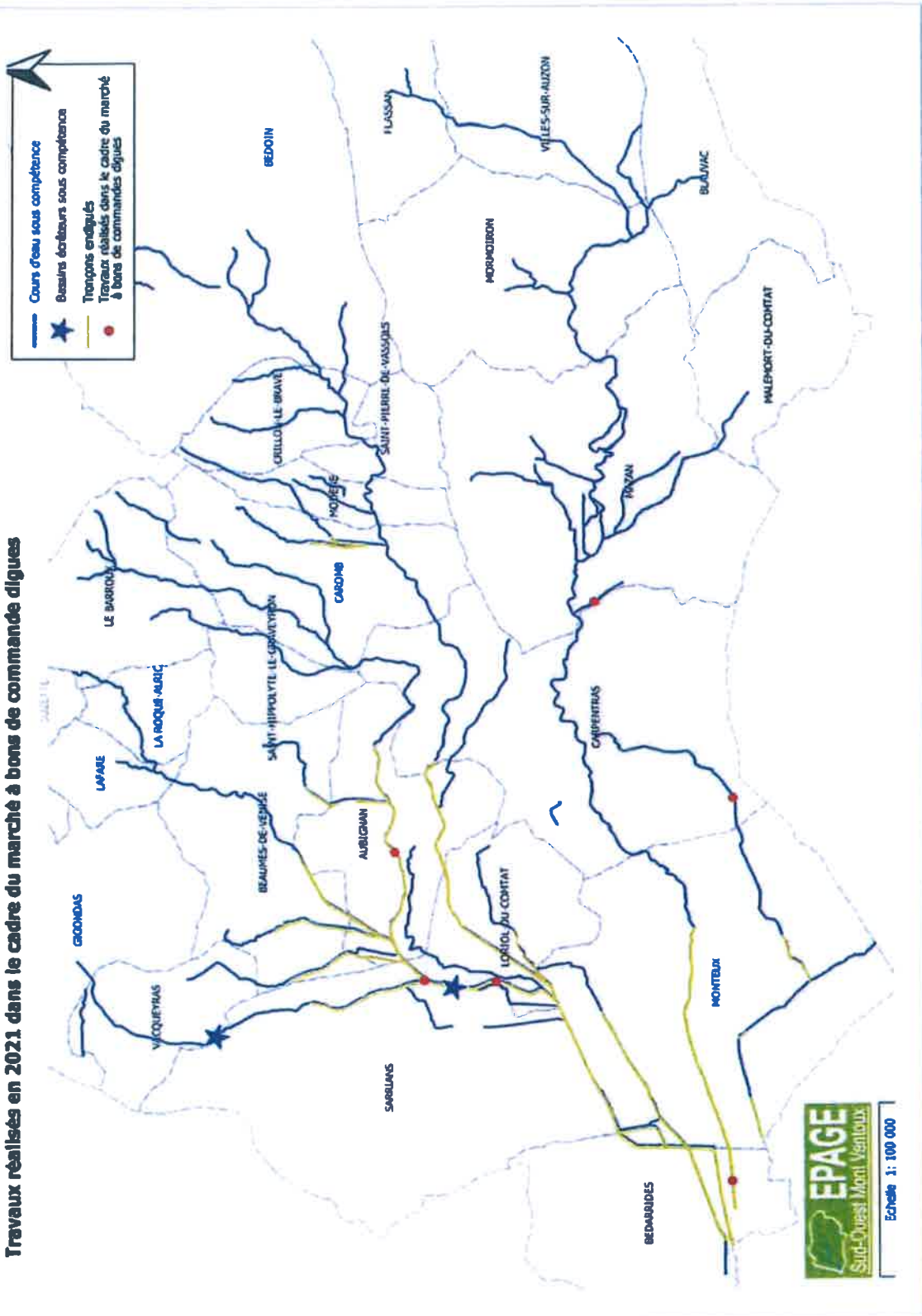


Traitement de terriers de ragondins
RD Brégoux – Loriol (aval Jérôme)



ACCORDS CADRE DIGUES – MARCHÉ DE TRAVAUX A BONS DE COMMANDE

Travaux réalisés en 2021 dans le cadre du marché à bons de commande digues



OPÉRATION DE RÉGULATION DES POPULATIONS DE RAGONDINS

OBJECTIFS :

Des populations de ragondins sont présentes sur les tronçons aval des cours d'eau du Sud-Ouest Mont Ventoux. Le mode de vie « fouisseur » de ces populations peut engendrer des dégâts importants sur les ouvrages de protection contre les crues, en particulier les digues. Cela entraîne un risque pour la stabilité de ces ouvrages et par conséquent un risque pour la sécurité des personnes et des biens situés derrière ces digues.

Fort de ce constat, l'EPAGE SOMV a engagé un programme de gestion de ces populations par piégeage, en signant une convention avec les piégeurs agréés volontaires du territoire. Ces derniers sont défrayés de leurs frais.



MISE EN ŒUVRE :

Préalablement aux actions de piégeages à proprement parler, une phase administrative obligatoire d'obtention de délégation à l'EPAGE SOMV, du droit de destruction détenu par les propriétaires riverains a été nécessaire. Ainsi, les 62,84% de réponses favorables permettent potentiellement le piégeage sur 776 parcelles.

Quatre piégeurs agréés ont été volontaires en 2021 et couvrent les territoires de Monteux, Loriol du Comtat et Bédarrides.



BILAN :

La pression exercée sur ce nuisible a contribué au prélèvement de 56 individus sur la commune de Loriol du Comtat sur l'Ayguette, le Brégoux et le Mède. Sur la commune de Monteux : 17 individus sur la Mayrette. Sur la commune de Bédarrides, 1 prise effectuée (sur parole) avec de gros problèmes liés aux sangliers.

Par conséquent, la session de piégeage 2021 / 2022 a contribué à un total de 74 prises.

PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU LOT 1 A 4

OBJECTIFS :

Le PPRE consiste à améliorer les conditions d'écoulement de la rivière, gérer la végétation, assurer la stabilité des berges.

Le lit des cours d'eau est intégralement débroussaillé. Les arbres morts ou dépérissant sont systématiquement abattus, de même que les arbres implantés dans la section hydraulique. Tout le bois mort est éliminé.

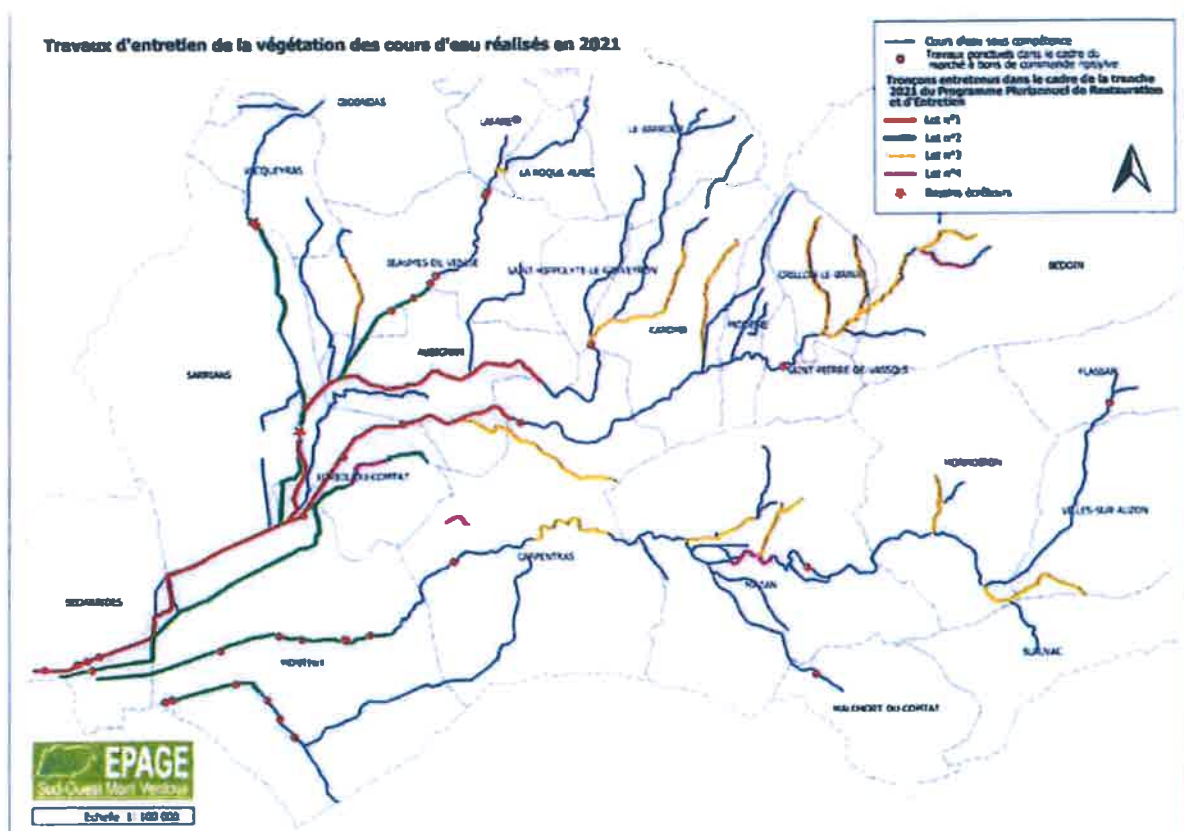
Les travaux effectués pour le lot 1 ont été réalisés par la société SATAL, pour un montant de 78 335,05 € HT.

Les travaux effectués au niveau du lot 2 ont été réalisés par le groupement d'entreprises FRENE / VIAL pour un montant de 109 837,32 € HT.

Les travaux effectués au niveau du lot 3 ont été réalisés par l'entreprise RIEU pour un montant de 99 638,59 € HT.

Les travaux effectués au niveau du lot 4 ont été réalisés par l'Université Populaire Ventoux pour un montant de 22 986,00 € HT.

Les travaux sont subventionnés à hauteur de 30% par le Conseil Départemental 84.



PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU LOT 1 A 4

Brégoux aval - Aubignan



Mède - Carpentras



Brégoux aval - Loriol



Grande Levade amont -
Sarrians-Monteux



Auzon - Monteux



Mayre de Payan -
Sarrians



PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU LOT 1 A 4

Mayrette - Monteux



L'Auzon - Mazan



Le Brégoux - Caromb



Sorguette - Monteux



Le ruisseau des Esperelles -
Grillon le Brave

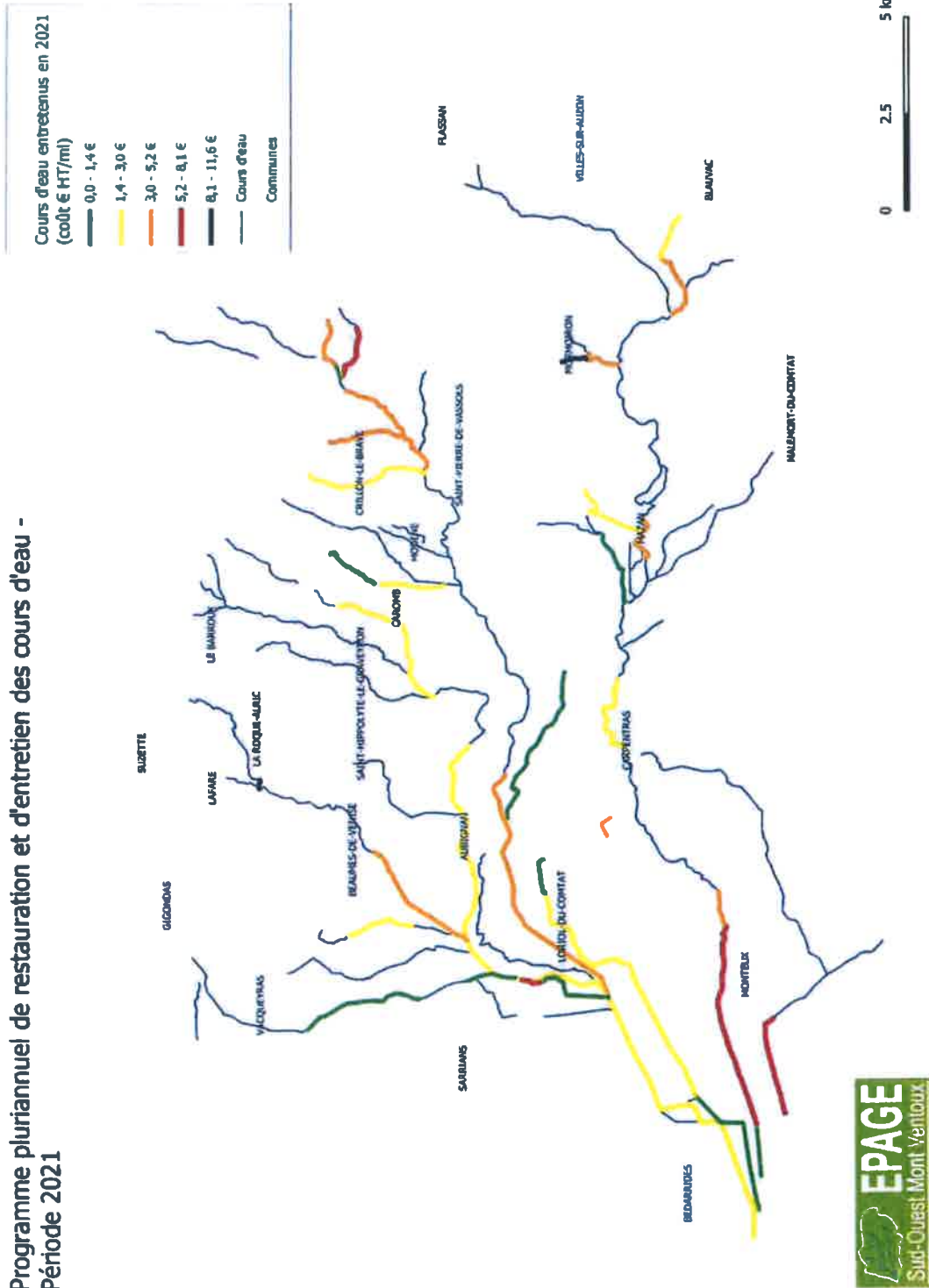


L'Ayguette à Loriol-du-
Comtat



PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU LOT 1 A 4

Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau - Période 2021



PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE LA VEGETATION DES COURS D'EAU – MARCHE A BON DE COMMANDE

OBJECTIF :

Réaliser des travaux ponctuels en complément de ceux prévus au Programme Pluriannuel d'Entretien à l'aide d'un marché spécifique.

Le marché à bons de commande permet de réaliser des travaux toute l'année sur la ripisylve et les berges des rivières que gèrent le syndicat. En effet, les cours d'eau étant un milieu vivant, au gré des coups d'eau (= montée des eaux inférieures à une crue débordante), des embâcles se forment, des arbres menacent de tomber, des berges s'érodent...

Ces travaux d'entretien courant concernent des enlèvements d'embâcles, de l'abattage d'arbres dangereux, de l'élagage de branches dangereuses, des petites réparations de protection de berges... L'ensemble des travaux ainsi réalisés représentent un coût d'un montant de **123 661, 42 €**.

Chablis Mède, Loriol-du-Comtat



Enlèvement embâcle Mayre de Patiol - Aubignan



Enlèvement embâcle Pont route de Loriol - Montoux



Dégagement d'embâcle vanne, Sorguette



Entretien Blouvarde - Vacqueyras / Sarrians

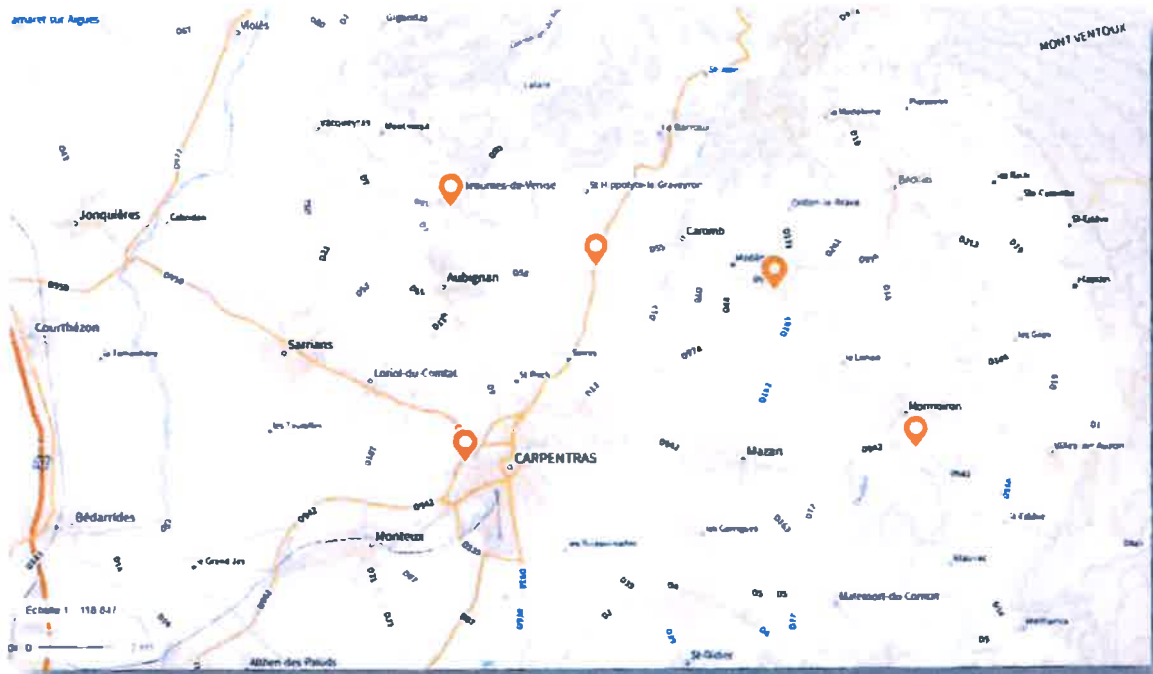


Désembâcle Salette - Beaumes-de-Venise



LES STATIONS HYDROMETRIQUES

Jusqu'en 2019, le bassin versant du Sud-Ouest Mont Ventoux ne comportait qu'une seule station hydrométrique (station de suivi des niveaux d'eau) : la station sur l'Auzon à Mormoiron gérée par le Service de Prédiction des Crues du Grand Delta. Depuis 2019, le bassin versant comporte 4 nouvelles stations, gérées directement par l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux.



Chacune de ces nouvelles stations comporte 2 capteurs de niveau d'eau, en cas de défaillance de l'un des capteurs. Les niveaux d'eau sont enregistrés toutes les 5 minutes sur une centrale d'acquisition puis transmis sur un serveur par réseau 3G/4G. Les données sont ensuite diffusées sur Hydromérel, le serveur de données hydrométriques en temps réel, avec une mise à jour toutes les 4 heures hors crue et toutes les 15 minutes en crue.



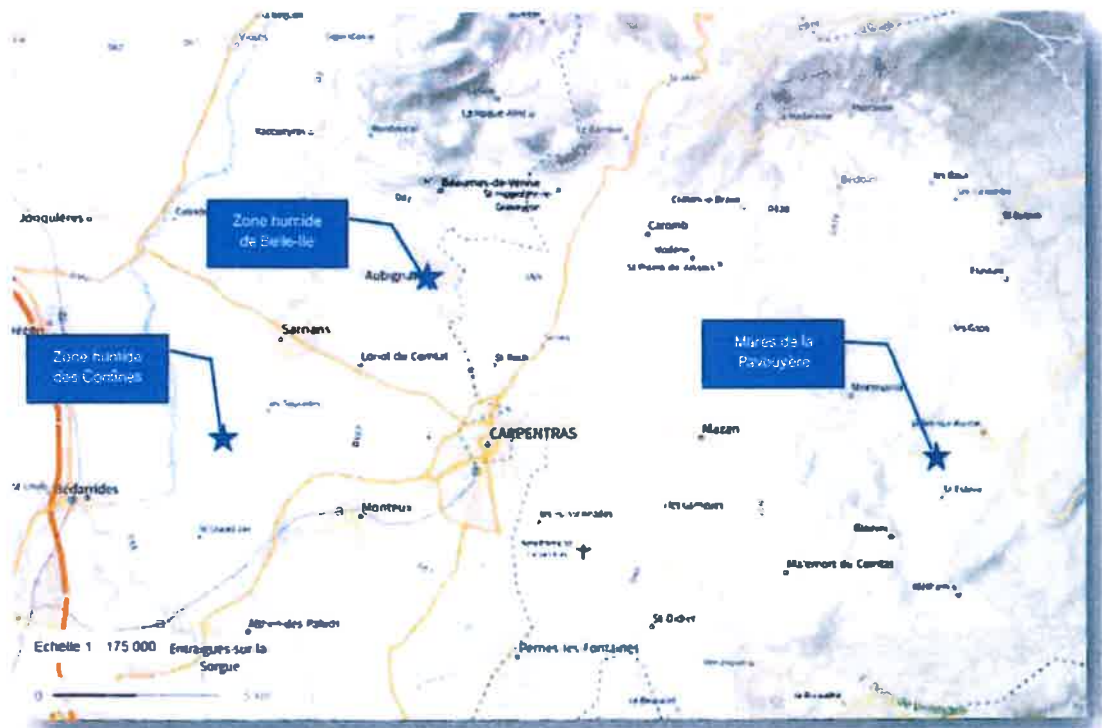
Ces équipements permettent d'améliorer la connaissance des crues, en termes de débits et de temps de propagation, mais également d'apporter une aide à la décision en cas d'alerte de crue.

L'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux contrôle quotidiennement la bonne transmission des données. Dans le cas contraire, une procédure est déclenchée. L'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux assure également une vérification mensuelle des équipements. Celle-ci est complétée par une maintenance préventive biannuelle assurée par un prestataire extérieur.

LES ZONES HUMIDES DU SUD-OUEST DU MONT-VENTOUX

L'EPAGE du Sud-Ouest Mont Ventoux est propriétaire et gestionnaire de deux zones humides du bassin versant : Belle-Ile à Aubignan et les mares de la Pavouyère à Mormoiron. *Toutes deux sont labellisées Espace Naturel Sensible du Département de Vaucluse* et font l'objet d'une convention de gestion avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA). La gestion de ces zones humides est financée par le Département, l'Agence de l'Eau, et, pour les mares de la Pavouyère, également par la Fondation du Patrimoine.

- ↓ **La zone humide de Belle-Ile**, d'une superficie de 27,0 ha est gérée depuis 2012. Cette zone humide concentre des enjeux écologiques et hydrauliques. Avec un fonctionnement hydraulique dit « en casiers », la zone humide de Belle-Ile participe à un système complexe, héritage du XII^{ème} siècle, permettant de gérer les « coups d'eau ». Après un premier plan de gestion sur la période 2013-2017, un second plan de gestion sur la période 2020-2024 est actuellement mis en œuvre.
- ↓ **Les mares de la Pavouyère**, d'une superficie de 6,3 ha, sont gérées depuis 2017. D'une superficie modeste, cette zone humide revêt néanmoins une importance régionale pour la conservation des amphibiens. Un plan de gestion pour la période 2021-2025 est en cours.
- ↓ Depuis 2021, avec la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux s'est vu confier la gestion d'une troisième zone humide : **les Confines à Monteux**. D'une superficie de 42,7 ha, cette zone humide a déjà fait l'objet d'un plan de gestion sous maîtrise d'ouvrage de la Mairie de Monteux. L'année 2022 sera consacrée au renouvellement du plan de gestion, qui sera ensuite mis en œuvre par l'EPAGE du Sud-Ouest Mont Ventoux.



PLAN DE GESTION 2020-2024 DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DE BELLE-ILE

2021 a été la seconde année de mise en œuvre du nouveau plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de Belle-Ile.

- ✚ La principale action réalisée cette année a été **l'installation d'un piézomètre équipé d'une sonde automatique d'acquisition du niveau de la nappe**. L'appareillage permet un enregistrement du niveau de la nappe deux fois par jour. Pour l'heure, les données sont récupérées par communication locale Bluetooth. A terme, le système pourra évoluer vers la télétransmission. Les résultats des mesures permettront de mieux appréhender le fonctionnement de l'hydrosystème local, et d'évaluer les bénéfices engendrés par les mesures de restauration et de gestion proposées par le plan de gestion.

- ✚ L'année 2021 a également vu la réalisation d'actions courantes du plan de gestion :
 - ✓ **Entretien de la Mayre dite « de Belle-Ile »,**
 - ✓ **Mise en défens des stations d'Orchis à fleurs lâches préalablement à la fauche des prairies,**
 - ✓ **Surveillance et entretien du site et de ses équipements,**
 - ✓ **Réalisation de 4 animations grand public, ainsi qu'une opération de sensibilisation et de ramassage des déchets,**
 - ✓ **Suivi des orthoptères et des odonates.**



L'ensemble des dépenses pour l'année 2021 s'est élevé à 13 431,85 € HT.

Le plan de gestion est mis en œuvre en collaboration avec le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) et avec le soutien financier du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau.

Il est financé à 80% par le Conseil Départemental et l'agence de l'Eau.

PLAN DE GESTION 2020-2024 DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DE BELLE-ILE



Animation sur les animaux de la nuit avec le Groupe Chiroptères de Provence (GCP) et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)
©GCP

Entre découverte et pédagogie ludique :
« Balade contée par le Théâtre Rural d'Animation Culturelle de Beaumes-de-Venise
©TRAC »



Au cœur des préoccupations environnementales, l'EPAGE-SOMV s'engage auprès de la jeune génération.

« Opération de sensibilisation et de ramassage des déchets par le Conseil Départemental et le centre de loisirs d'Aubignan ©CD84 »

PLAN DE GESTION 2021-2025 DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DES MARES DE LA PAVOUYERE

Le site de la Pavouyère présente un complexe de mares issues d'une ancienne activité ocrière. Depuis l'arrêt de l'activité, les espèces ont progressivement reconquis cet espace au sein duquel s'observent aujourd'hui des communautés animales et végétales remarquables. Parmi les espèces emblématiques de la Pavouyère, le Pélobate cultripède représente l'enjeu majeur.

Après son acquisition et sa labellisation Espace Naturel Sensible de Département de Vaucluse en 2017, le site est désormais doté d'un plan de gestion. 2021 a été la première année de mise en œuvre de ce plan de gestion.

En vue de l'aménagement du site pour l'accueil du public, l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux s'est fait accompagner par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE 84). Après une analyse du site, un schéma d'aménagement a été réalisé ainsi qu'une estimation du coût des aménagements. Ceux-ci doivent répondre à plusieurs objectifs : améliorer les conditions d'accueil du public, conserver le milieu naturel et préserver l'intégrité paysagère du site. La réalisation des aménagements est prévue en 2022.



PLAN DE GESTION 2021-2025 DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DES MARES DE LA PAVOUYERE



Une des réalisations de l'année 2021 a été l'installation d'un piézomètre équipé d'une sonde automatique d'acquisition du niveau de la nappe.

L'appareillage permet un enregistrement du niveau de la nappe deux fois par jour. Pour l'heure, les données sont récupérées par communication locale Bluetooth. A terme, le système pourra évoluer vers la télétransmission.

Les résultats des mesures permettront de mieux appréhender le fonctionnement de l'hydrosystème local.

Un suivi de la flore patrimoniale était également programmé cette année. Celui-ci a permis la découverte de deux nouvelles plantes rares et à fort enjeu de conservation au niveau régional : *l'Orcanette des teinturiers* et *la Vulpie des dunes*. Leur présence confère au site de la Pavouyère un intérêt écologique encore plus important.



**Orcanette
des
Teinturiers**
©CEN
PACA



**Vulpie des
dunes**
©CEN
PACA

Les actions réalisées en 2021 s'élèvent à 16 905,14 € HT.

Le plan de gestion est mis en œuvre en collaboration avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA).

Il est financé à 80% par le Conseil Départemental et la Fondation du Patrimoine.

INFORMATION ET COMMUNIQUES DE PRESSE

Mairie de Mazan

17 septembre, 10:58

Chaque année, l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Sud-Ouest Mont Ventoux (EPAGE SOMV) réalise l'entretien de l'Auzon dans la traversée de Mazan, soit 1 500 ml de cours d'eau. Ces travaux d'entretien répondent à des objectifs à la fois hydrauliques (permettre le bon écoulement), écologiques (préserver la biodiversité) et paysagers (mettre en valeur la rivière). Ils intègrent par ailleurs une dimension sociale en étant réalisés par des personnes rencontrant des difficultés d'insertion. Le chantier d'entretien 2021 a démarré le 16 septembre et devrait durer une dizaine de jours. Il est réalisé par l'Université Populaire Ventoux.



8

3 commentaires 3 partages

Site internet de la ville de Mazan,
17/09/2021

Vaucluse Matin, 11/06/2021

Ventoux : comment prévenir des inondations sur le bassin versant sud-ouest

La beauté des paysages du bassin versant sud-ouest du mont Ventoux fait oublier l'aléa météorologique auquel cet espace est soumis : les inondations. Comment s'en prévenir ? Réponse de l'Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux.

Par Sylvie ROYER Hier à 16:06 | mis à jour hier à 18:12 | Temps de lecture : 1 min



Les travaux dans le lit de la Salette, torrent qui descend des Dentelles de Montmirail, ont sécurisé son cours et restitué à la rivière sa dynamique naturelle en début 2021. Photo Le DL

Dans ce coin du Vaucluse, des épisodes méditerranéens caractérisés par de violents orages porteurs de pluies intenses, provoquant des crues soudaines se produisent 3 à 6 fois par an en moyenne. La prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques sont les principales missions qu'exerce l'Épage (Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux).

Cette structure, sous statut de syndicat mixte, est le bras armé des élus et des pouvoirs publics dans le domaine qui lui est dévolu. Elle œuvre sur une aire de 500 km² au sein de laquelle se déploient 25 communes du Vaucluse, appartenant à trois EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) : la Côte Ventoux Sud et les Sorgues du Comtat.

INFORMATION ET COMMUNIQUES DE PRESSE

Prévision, gestion de crise, vulnérabilité des personnes...

Traversé par 300 km de cours d'eau, mayres et vallats, ce territoire présente un relief contrasté, dominé par une zone amont montagneuse, le Ventoux et les Dentelles de Montmirail.

Dans sa partie sud-ouest, de faibles pentes accompagnent la plaine en zone aval où elle s'étire jusqu'en vallée du Rhône, à Bédarrides.

Depuis 2016, l'Épage porte un Papi (Programme d'actions de prévention des Inondations) s'articulant autour de 7 thématiques : l'amélioration et la connaissance du risque, la surveillance, la prévision des crues et des inondations, l'alerte et la gestion de crise, la prise en compte du risque dans l'urbanisme, la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens, le ralentissement des écoulements et la gestion des ouvrages de protection hydraulique.

Majoritairement hérités des sociétés monastiques du Comtat Venaissin (XIIe), les endiguements font l'objet d'études afin de répondre à la législation actuelle pour leur autorisation. Il gère également deux bassins écrêteurs de crue : la Biouvarde (24 000 m³) et Sainte-Croix (18 000 m³) sur Vacqueyras et Sarrians.

Enfin, l'ÉPAGE intervient en collaboration étroite avec les collectivités locales dans la restauration, l'entretien et le suivi hydrométrique des cours d'eau.



L'importance des espaces naturels sensibles

Indispensables au bon équilibre des bassins-versants tant sur le plan environnemental que socio-économique, les zones humides - dont l'effet naturel ralentit les crues - se sont raréfiées au cours des dernières décennies en raison de l'artificialisation croissante des sols.

L'Épage a pris en charge la gestion de deux espaces naturels sensibles : les marais de la Pavouyère à Mormoiron (6,5 ha) et la zone humide de Belle-Ile à Aubignan (32 ha). Ces sites ont vocation à absorber l'expansion des crues et à préserver la biodiversité concourant à atténuer les effets du changement climatique.

En tant qu'EIS, ce sont également des lieux de partage et d'observation de la nature par les riverains ainsi que lors des visites animées par des guides conférenciers. Une 3e zone humide est en cours de transfert à l'Épage SOMV aux Confines sur la commune de Montoux, d'une superficie de 40 ha.



Une nouvelle directrice après deux ans de poste vacant

Administré par un comité syndical de 34 délégués titulaires, l'Épage est présidé par Bruno Gandon, élu de la CoVo entouré de 6 vice-présidents issus des EPCI, membres du syndicat mixte.

Situé à Mazan, centre du bassin-versant, le siège social accueille un personnel administratif et technique. Corinne Lacroix, ingénieure en hydraulique, a pris la tête de l'équipe en avril 2021 après avoir été responsable de la direction "ouvrages d'art et hydrauliques" de la Ville d'Avignon. La nouvelle directrice - dont le poste était resté vacant durant 2 ans - veut relever « les enjeux et défis que doit remporter l'ÉPAGE SOMV ». Elle évoque la compétence devenue obligatoire, GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), transférée à l'établissement qui a « hérité » d'un linéaire considérable de digues. Il s'agit, selon elle, de poursuivre « la réflexion engagée depuis plusieurs années sur la préservation, la restauration des zones humides et leur rôle dans l'écroulement des crues [...], favoriser la conservation et la restauration hydrogéomorphologiques des cours d'eau permettant la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité ».

INFORMATION ET COMMUNIQUES DE PRESSE

MONTEUX/BÉDARRIDES

La RD 87 coupée plusieurs heures

À la suite des fortes pluies (plus de 50 mm) dans la nuit de mercredi à jeudi, la digue située le long de l'Auzon a cédé sur une vingtaine de mètres. La chaussée a été envahie d'un amas de terre, devenant impraticable, et le champ voisin inondé. Très tôt, cette départementale 87 qui relie Montoux à Bédarrides a été barrée, une entreprise spécialisée est intervenue pour dégager la voie et reconstruire la digue. Deux camions de terre ont été nécessaires et 4 employés ont travaillé durant 5 heures pour rétablir la circulation, ce qui a été fait le jeudi vers 17h.

PHOTO I-F.B.



La Provence, 17/09/2021

La Cabanette, Juin 2021

(environnement)

La Salette : une portion réaménagée

Importants travaux ont été réalisés sur la Salette sur le tronçon compris entre le pont de la route de Sarrians et sa confluence avec le Brégox afin de préserver le profil du cours d'eau et de restaurer la continuité écologique de la Salette.

Historique du pont de la Salette

La Salette avant sa confluence avec le Brégox comportait un seuil en pierres de taille, vestige d'une irrigation passée et dont l'usage est aujourd'hui révolu. Ce seuil par son impact (étalement de la lame d'eau, colmatage du fond du lit...), altérait les qualités biologique et paysagère de la rivière. Il constituait également un obstacle à la continuité piscicole puisque sa hauteur le rendait infranchissable aux différentes espèces présentes. Étant délité partiellement, ce seuil n'était pas sécuritaire et pouvait s'avérer être un obstacle au libre écoulement des eaux en crue, car ses pierres n'étaient plus cimentées entre elles et pouvaient constituer un embâcle.

Toutefois, ce seuil permettait de stabiliser le profil en long du tronçon de cours d'eau et contribuait de fait à limiter :

- l'érosion en pied de digues,
- la mise au jour de la canalisation des eaux usées passant en siphon de Rhône Ventoux,
- la mise au jour des fondations de l'ouvrage maçonné départemental (Pont de la RD n°55).

Pour rétablir l'attractivité de la Salette, l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Sud-Ouest Mont Ventoux (EPAGE SOMV) a décidé de réaliser des travaux de restauration du cours d'eau.

Les interventions consistaient à :

- restaurer la franchissabilité du seuil du Moulin d'Astay (ROE 55452) aux espèces piscicoles par aménagement de rampes à pente douce ;
- restaurer les fonctionnalités hydromorphologiques du cours d'eau par :
 - modelage du lit d'étiage par reinjection de galets naturels de la Salette issu du piège à matériaux situés plus en amont ;
 - consolider la semelle du pont de la RD 55 pour pérenniser le fonctionnement de cet ouvrage et améliorer sa franchissabilité pour toutes faunes aquatiques.

Les travaux ont duré 3 semaines, et se sont terminés mi-mars. Le montant estimatif des travaux s'élève à 100 705 € HT soit, 120 846 € TTC et se décompose comme suit :

| Poste | Montant en € HT |
|--|-----------------|
| Installation chantier | 4 000,00 € |
| Terrassement préparatoire des différentes zones de travaux | 1 500,00 € |
| Genie civil (matelas réno et gabions cages) | 77 050,00 € |
| Reinjection d'alluvions | 9 000,00 € |
| Divers et imprévus (10%) | 9 155,00 € |
| Total | 100 705,00 € |



Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

20 DEC. 2022

ID : 084-218400307-20221220-09_12_192022-DE

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

20 DEC. 2022

ID : 084-218400307-20221220-09_12_192022-DE



ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX SUD-OUEST MONT VENTOUX

Nos coordonnées :

201, La Venue de Caromb

84380 MAZAN

Tél : 04.90.62.76.22 – Fax : 04.90.62.76.29

Courriel : epagesomv@epagesomv.com

Site internet : www.epagesomv.com

Nos partenaires :



Nos adhérents :



Directeur de la publication :
M. Bruno GANDON, Président

Crédit photographique :
EPAGE SOMV

Date de publication :
Septembre 2022